

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le 17/04/2023

ID : 083-258302637-20230403-11_030423RAPORI-DE



INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE GINASSERVIS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



ANNEE 2022

Préambule

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2022 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020. Il est établi conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'INSTALLATION	5
1.1	Situation administrative	5
1.1.1	Listing des arrêtés préfectoraux	5
1.1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	6
1.2	Situation communale et cadastrale	8
1.2.1	Localisation affinée de l'ISDND	8
1.2.2	Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG	9
1.3	Environnement naturel	11
1.3.1	Topographie	11
1.3.2	Faune, flore	11
1.3.3	Climatologie	12
1.3.4	Géologie	12
1.3.5	Hydrogéologie	12
1.3.6	Hydrologie	13
1.4	Environnement humain	13
1.4.1	Voisinage	13
1.4.2	Réseau routier	13
1.4.3	Nuisances sonores	14
1.5	Servitudes	14
1.6	Garanties financières	15
2	RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND	16
2.1	Description des moyens techniques	16
2.1.1	Equipements mobiles	16
2.1.2	Equipements fixes	17
2.2	Moyens humains	19
2.3	Acceptation des déchets	19
2.3.1	Horaires d'ouverture	19
2.3.2	Contrôle des admissions	19
2.4	Tonnages réceptionnés	20
2.5	Surveillance des eaux souterraines et de surfaces	20
2.5.1	Contexte réglementaire	20
2.5.2	Emplacements des ouvrages sur l'ISDND	22
2.5.3	Résultats des analyses menées en 2022	23
2.6	Surveillance de la torchère de brulage des biogaz	28
2.7	Surveillance des niveaux sonores	30
2.8	Incidents et événements divers	30
3	JOURNAL DE BORD DE L'ISDND DE GINASSERVIS	31
3.1	Réfection des clôtures	31
3.2	Pose de cages anti-envols	31

3.3	Mise à jour du panneau d'entrée et du plan de circulation	32
3.4	Mise en œuvre de la vidéosurveillance et de l'éclairage du quai de déchargement	32
3.5	Acquisition d'outils de travail.....	33
3.6	Remise en état du compacteur à déchets	33
3.7	Installation des cuves de stockage des concentrats	34
3.8	Finalisation de la bande pare-feu de l'ISDND.....	34
3.9	Compteurs volumétriques	35
3.10	Evolution du remplissage de l'alvéole 1 du casier 4	35
3.10.1	A l'ouverture le 2 mai 2022	35
3.10.2	Au 13 juillet 2022	36
3.10.3	Au 17 octobre 2022.....	36
3.10.4	Au 31 décembre 2022.....	36
3.11	Déchets interdits retirés du casier 4	37
3.12	Relevés topographiques	38
3.13	Ramassage des envols	39
3.14	Visites organisées sur l'ISDND	39
3.15	Marchés publics menés en 2022	40
3.15.1	Marché de traitement des lixiviats.....	40
3.15.2	Maîtrise d'œuvre pour la future aire d'accueil	40
3.16	Relations avec les services de l'Etat	41
3.16.1	Visite d'inspection du 21 janvier 2022.....	41
3.16.2	Arrêté préfectoral complémentaire du 17 mars 2022	41
3.16.3	Visite inopinée du 27 octobre 2022.....	41
4	DEPENSES ENGAGEES POUR L'ISDND EN 2022.....	42
4.1	Dépenses de fonctionnement.....	42
4.2	Dépenses d'investissement.....	43
4.3	Synthèse des dépenses engagées.....	43

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis en lieu et place du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2 et 3, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet des arrêtés suivants :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APc) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APc le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APc le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND
- d'un APc du 10 mai 2017 portant changement d'exploitant de l'ISDND de Ginasservis

A l'issue d'une procédure du SIVED NG de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, deux nouveaux arrêtés ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis
- un APc le 17 mars 2022 modifiant la zone de chalandise

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à de **27 000 tonnes/an**.

L'ISDND a reçu ses premiers déchets le lundi 2 mai 2022.

1.1.2.1 *Déchets autorisés*

D'après l'article 1.2.5 de l'AP du 20 juillet 2020, « *les seuls déchets susceptibles d'être admis dans le casier (4) sont les déchets non dangereux, déchets municipaux ou déchets d'activités économiques (DAE). Plus précisément, seuls les déchets suivants sont admis dans l'ISDND :*

- *Les DAE, les OMr et les autres déchets non dangereux (déchets de sables et de dégrillage issus de STEP d'assainissement notamment) ultimes au sens du SRADDET PACA et du code de l'environnement*
- *Les refus de tri sur les OMr, les DAE et les encombrants issus de la future unité de tri/valorisation projetée par le SIVED NG et associé au site ou d'autres installations*

L'admission des déchets ne répondant pas à ces définitions n'est pas autorisée dans le casier 4. En cas de doute concernant la possibilité d'accepter un déchet, la sollicitation préalable de l'inspection des installations classées est requise ».

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

1.1.2.2 *Origine géographique des déchets admissibles*

Suite à l'APC du 17 mars 2022, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1^{er} janvier 2025 au bassin de vie provençal tel que défini dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA.

1.1.2.3 *Compétence traitement du SIVED NG*

Le SIVED NG assure toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la communauté de commune Cœur du Var, la communauté de communes Provence Verdon (Départ de la commune de Vinon-sur-Verdon) et la communauté d'agglomération Provence Verte, soit 54 communes pour une population totale de 166 696 habitants.



Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

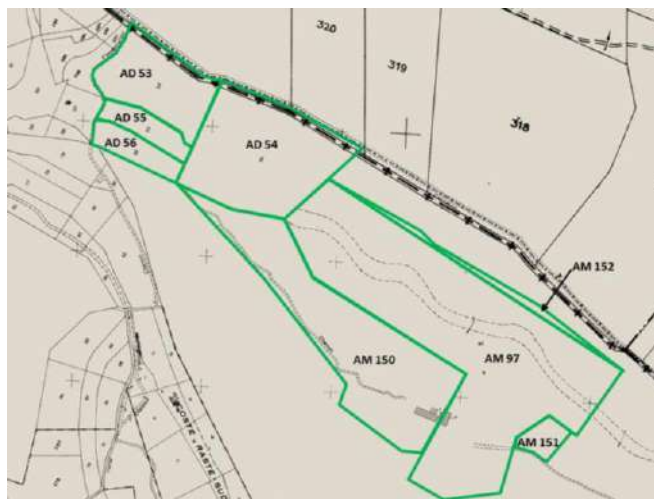
L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.



ISDND vu du ciel (Google Maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
TOTAL			19,63



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m2)	Superficie d'emprise de l'installation (m2)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

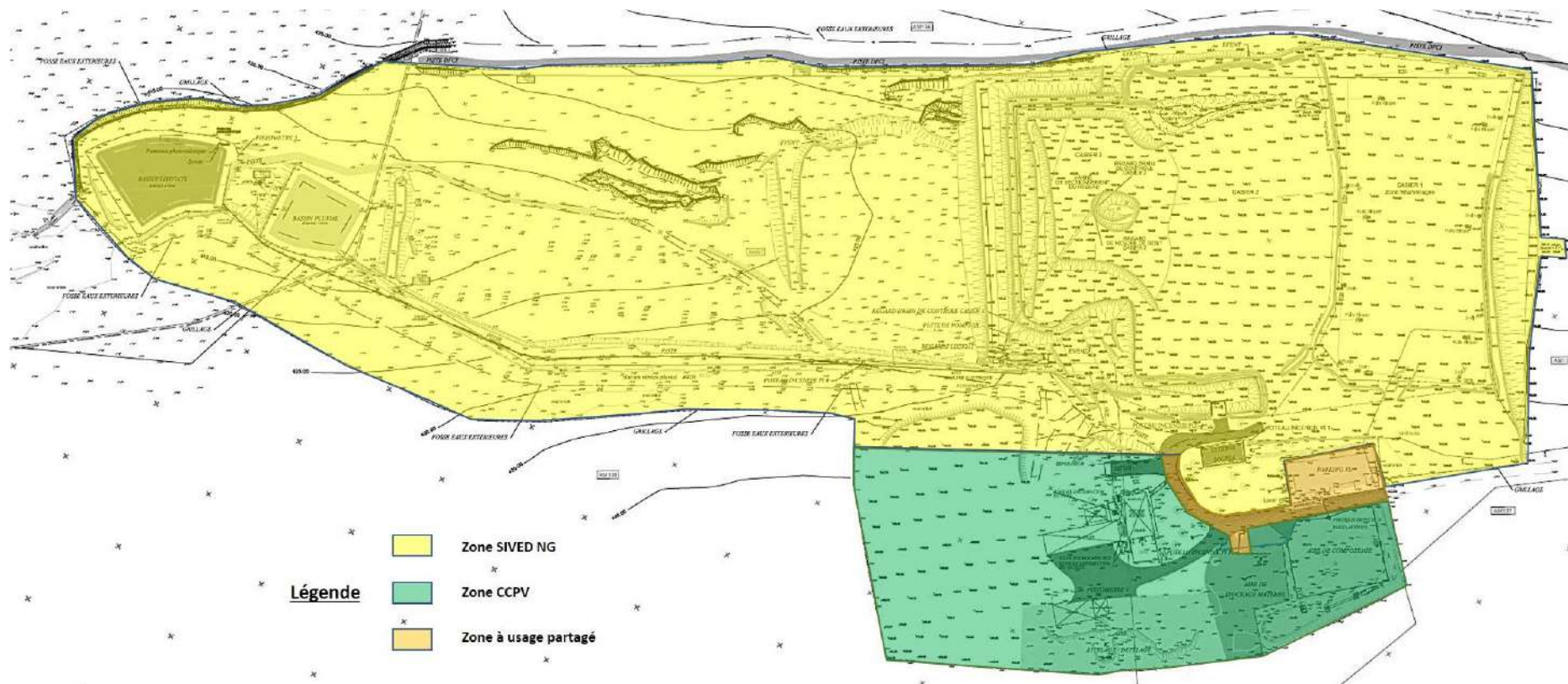
1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validée par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

Détermination des zones exploitées sur l'ISDND de Ginasservis



1.3 Environnement naturel

1.3.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.3.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œillets de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

1.3.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

L'ISDND est équipé d'une petite station météorologique qui donne les résultats suivants en matière de pluviométrie :

Mois de l'année 2022	Pluviométrie (en mm)
Janvier	4
Février	14
Mars	10
Avril	44,2
Mai	60,8
Juin	6
Juillet	0
Août	42
Septembre	112
Octobre	0
Novembre	210
Décembre	97,6
Total	600,6

La pluviométrie de 2022 est inférieure à 2021 (710,1 mm) mais supérieure 2020 (469,8 mm).

1.3.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.3.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,

- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créés en 2016 à une profondeur de 150m.

1.3.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltré en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon-sur-Verdon.

1.4 Environnement humain

1.4.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.4.2 Réseau routier

1.4.2.1 *Externe au site*

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et La Verdrière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon-sur-Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.4.2.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée principale, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

Le SIVED NG dispose d'une entrée secondaire, destinée à être l'entrée principal à l'issu de travaux qui seront menés au second semestre 2023.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes stabilisées au gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

1.4.3 Nuisances sonores

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.5 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

1.6 Garanties financières

Les garanties financières garantissent au Préfet le paiement, en cas de défaillance du SIVED NG, des dépenses liées à la surveillance du site, les interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation.

Pour le compte de l'ISDND de Ginasservis, les premières garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en service du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

En 2019, le SIVED NG a souscrit auprès de Chubb European Group SE. Ci-dessous l'historique jusqu'à cette date :

Exploitant	SMZV			SIVED NG		
	Année(s)	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017	2019
Montant des garanties		750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

Suite aux travaux réalisés en 2021 avec la réhabilitation du casier 2-3 et à la création du casier 4, un avenant a été signé entre les deux parties pour porter le montant des garanties financières à un total de 2 319 608,79 € répartis comme suit :

- 739 898,35 € pour les casiers 1 à 3 (conforme à l'AP du 28 novembre 2008)
- 1 579 710,41 € pour le casier 4 (conforme à l'AP du 20 juillet 2020)

Ce contrat court jusqu'en 2027.

2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Description des moyens techniques

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipé de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »)
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site
- Une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule,
- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°3 et aux abords sud-est du casier n°4
- Equipements de lutte contre l'incendie
 - Un réseau de 3 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation
 - Deux citernes souples de 200 m³ utiles, utilisées en cas d'arrêt des bornes incendie
- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines
- Deux cuves de stockage des concentrats
- Une torchère de brulage des biogaz avec mise en service pour janvier 2022
- Une dalle béton destinée à accueillir une unité mobile de traitement des lixiviats
- Une base vie modulaire de 37,5 m² avec vestiaires, sanitaires, douches, salle de pause et bureau
- Un système de vidéosurveillance permettant notamment d'identifier les véhicules déchargeant sur le quai
- Un dispositif d'alarme pour la sécurisation des biens matériels de l'ISDND de Ginasservis
- Un mât avec spot lumineux éclairant le quai de déchargement en période nocturne



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Quai déchargement alvéole 1 du casier 4



Torchère et dalle béton



Piézomètre



Cuves stockage et citerne incendie



Aire stockage matériel



Base vie et véhicule léger

2.2 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi administratif, technique et réglementaire
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule
- Deux agents en charge du retrait des déchets interdits, du compactage et du recouvrement des déchets

Les trois agents de terrain sont en capacité d'occuper tous les postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ISDND en cas d'arrêt maladie ou de congés.

Un jour par semaine, l'ISDND ne reçoit pas de déchets, ce qui permet d'assurer au mieux les missions annexes (Ramassage des envols, entretien des engins, petites réparations, apports déchets interdits à l'enfouissement en déchetterie, etc.).

2.3 Acceptation des déchets

2.3.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au vendredi de 6h à 13h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.1.2.1 du présent rapport.

2.3.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont-basculé et du portique de détection de la radioactivité.



Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

2.4 Tonnages réceptionnés

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 tonnes. Dans l'attente de la mise en service d'une installation de tri et de valorisation multi-filières (Projet Oréal) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport annuel à 15 000 tonnes.

Voici la répartition des tonnages reçus en 2022 :

Origine	CAPV	CCCV	CCPV
Quai de transfert	Quai de la Celle/ Quai de Saint Maximin		4086,98 t
Transporteur	PASINI		NICOLLIN
Tonnages reçus	7252,95 t	3524,66 t	4086,98 t
Tonnage total	14864,59 t		

Pour rappel :

- CAPV : Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- CCCC : Communauté de communes Cœur du Var
- CCPV : Communauté de communes Provence Verdon

2.5 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2022 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

Le suivi environnemental 2022 est joint à l'annexe 1 du rapport

Les prélèvements ont été effectués les 7 mars, 20 juin, 26 septembre et 5 décembre 2022.

2.5.1 Contexte réglementaire

La surveillance des eaux souterraines est régie par l'article 24 de l'AM du 15 février 2016, complété par l'article 9.2.4 de l'AP du 28 novembre 2008, autorisant l'exploitation du site :

« L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines respectant à minima les dispositions ci-après :

- le prélèvement d'échantillons doit être effectué conformément à la norme « Prélèvement d'échantillons-Eaux souterraines, ISO 5667, partie 11, 1993 », et de manière plus détaillée conformément au document AFNOR FDX 31-615 de décembre 2000











- le niveau des eaux souterraines doit être mesuré lors de chaque campagne de prélèvement. Cette mesure devant permettre de déterminer le sens d'écoulement des eaux souterraines, elle doit se faire sur des points nivelés.
- les paramètres à analyser ainsi que la fréquence d'analyse de la composition des eaux souterraines sont indiqués dans le tableau ci-après :

Type d'analyse	Paramètre analysé	Fréquence d'analyse
Simplifiée	pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT	une analyse de référence avant la mise en exploitation, puis une analyse semestrielle.
Complète	<p><u>pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT</u></p> <p><u>Analyses physico-chimiques :</u> NO_2^-, NO_3^-, NH_4^+, Cl^-, SO_4^{2-}, PO_4^{3-}, K^+, Na^+, Ca^{2+}, Mg^{2+}, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, As DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX</p> <p><u>analyse biologique : DBO5</u></p> <p><u>analyses bactériologiques :</u> coliformes fécaux, coliformes totaux, <i>Escherichia coli</i>, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles (présence)</p> <p>autre paramètre : hauteur d'eau</p>	une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse en période de basses et hautes eaux tous les 6 mois.

- pour chaque puit situé en aval hydraulique, les résultats d'analyse doivent être consignés dans des tableaux de contrôle comportant les éléments nécessaires à leur évaluation (niveau d'eau, paramètres suivis, analyses de référence,...) »

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser à minima tous les 5 ans « une analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma afin de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines. Cette analyse est réalisée soit par un laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire, soit par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé auprès du ministère chargé de l'environnement. Ce laboratoire est indépendant de l'exploitant »

2.5.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	
Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	



Localisation des ouvrages

2.5.3 Résultats des analyses menées en 2022

Pour l'analyse des prélèvements effectués sur l'ISDND de Ginasservis, notre prestataire s'est appuyé sur le laboratoire Eurofins environnement.

2.5.3.1 *Eaux de ruissellement internes*

Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation.



Ci-dessous les principaux paramètres analysés :

Paramètres	20/06/2022	26/09/2022	05/12/2022*	Norme AP 2020
PH	7,8	10	/	Entre 5.5 et 8.5
Température	17,2	17,6 °C	/	< 30
Conductivité	1282 µS/cm	428 µS/cm	/	< 1111
Matières en suspension	150 mg/l	2100 mg/l	/	35
DBO-5	3	13	/	30

Commentaire : Lors de la dernière analyse prévue en décembre, le bassin était inaccessible du fait du gel (rampe d'accès impraticable) et de la présence de boue en fond de bassin. En effet, à l'issue des travaux de 2021, les réseaux de canalisation d'eaux pluviales ont charrié des fines issus des matériaux utilisés dans le cadre du chantier. Ceci explique la présence importante de matières en suspension relevées au cours de l'année. Suite à une analyse effectuée en interne courant novembre après les importantes précipitations, les paramètres principaux de pH, température et conductivité étant respectés, une vidange du bassin a eu lieu. Début 2023, un curage du bassin sera effectué.

2.5.3.2 Perméats rejetés

Lors de la campagne de traitement des lixiviats menée fin 2022, une analyse des perméats rejetés a été menée sur 24h (sur un volume de 17,4 m³). Ci-dessous les principaux paramètres analysés :

Paramètres	05/12/2022	Norme AP 2020
PH	7,8	Entre 5.5 et 8.5
Température	5,5 °C	< 30
Conductivité	187 µS/cm	< 1111
Matière en suspension	2,2 mg/l	35
DBO-5	<3	30

Commentaire : Le prélèvement a mis en évidence que l'ensemble des paramètres analysés étaient conformes aux normes de rejet de l'article 4.2.2.7 de l'arrêté préfectoral.

2.5.3.3 Lixiviats

Ils ont fait l'objet de 3 mesures en 2022 dont voici les deux principaux paramètres analysés :

Paramètres	20/06/2022	26/09/2022	05/12/2022
PH	9	8,2	8,1
Conductivité	7880 µS/cm	12138 µS/cm	10880 µS/cm

Commentaire : le prestataire en charge des prélèvements précise que les analyses réalisées sur les lixiviats sont caractéristiques d'un lixiviat plutôt âgé très peu biodégradable avec une DCO assez élevée et une présence récurrente de matière en suspension.



2.5.3.4 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ₁, PZ₂ et PZ₃, en 2002,
- PZ₄ et PZ₅ en 2013
- PZ₆ et PZ₇ en 2016

Pour l'année 2022, on note une stabilité de la qualité des eaux et une amélioration continue sur les dernières années :

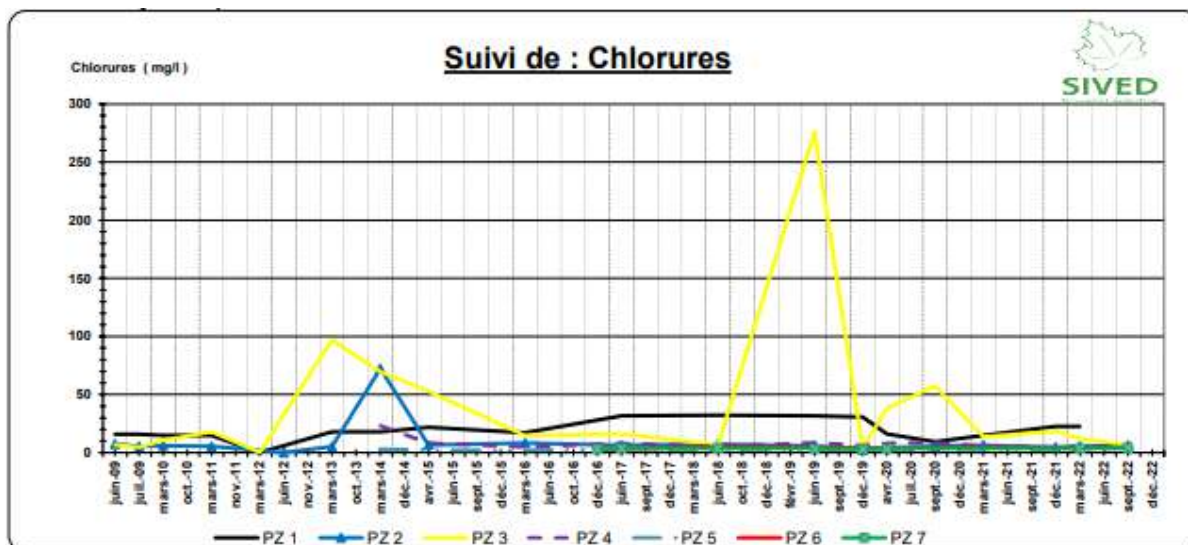
- Conductivité (en $\mu\text{S}/\text{cm}$)

Conductivité	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
7 mars	681	602	637	443	406	402	402
20 juin	802	736	754	465	484	511	356
26 septembre	396	654	871	560	501	478	486
5 décembre	787	622	787	446	530	360	409

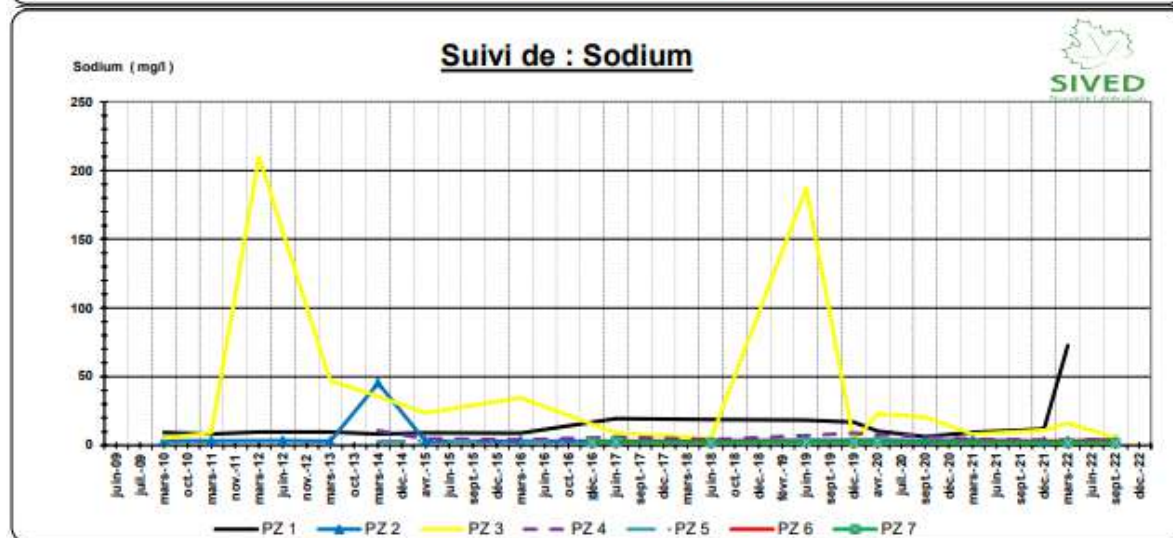
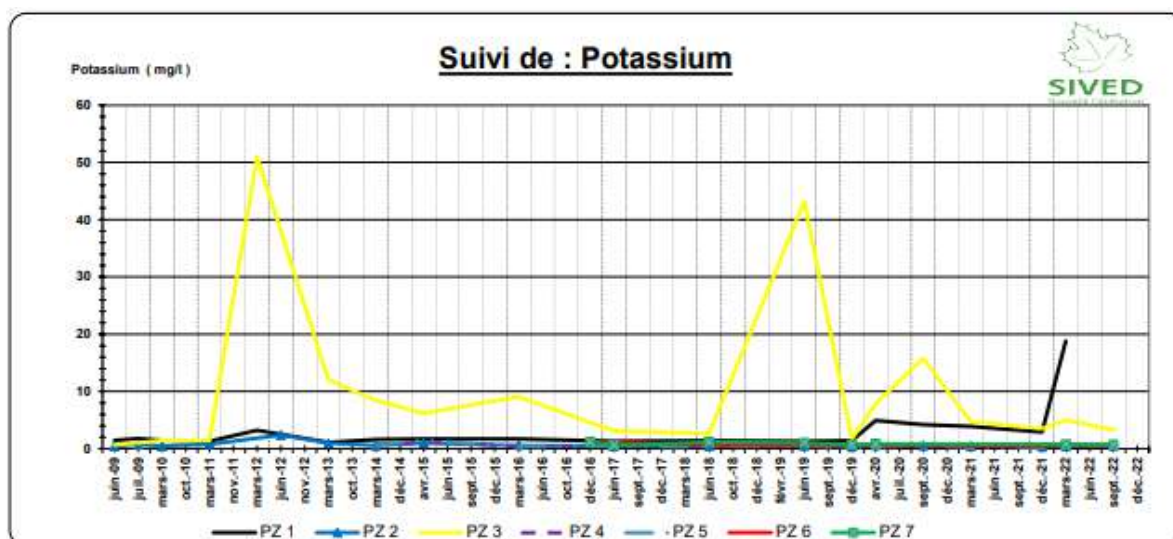
- Ph

Ph	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
7 mars	7,7	8,6	8,2	8,7	8,4	8,8	8,6
20 juin	9,1	8,3	8,6	9,2	8,6	9,6	8,8
26 septembre	8,9	8,8	8,2	8,9	8,7	9,2	8,5
5 décembre	7,9	8,5	8,1	8,4	8,3	8,4	8,4

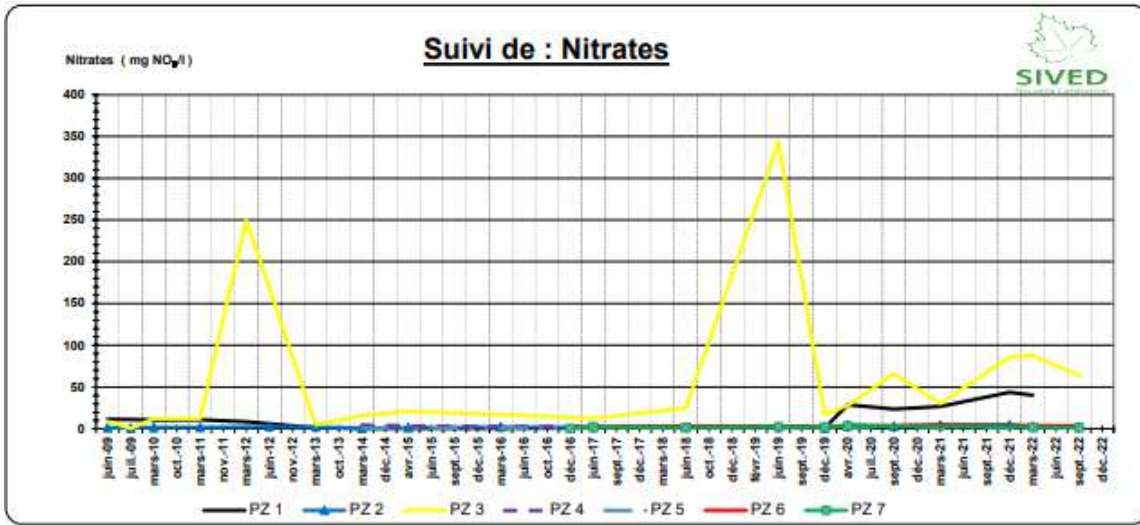
- La tendance à la baisse des chlorures sur le PZ 3 se poursuit. Des traces toujours bien présentes sur le PZ1



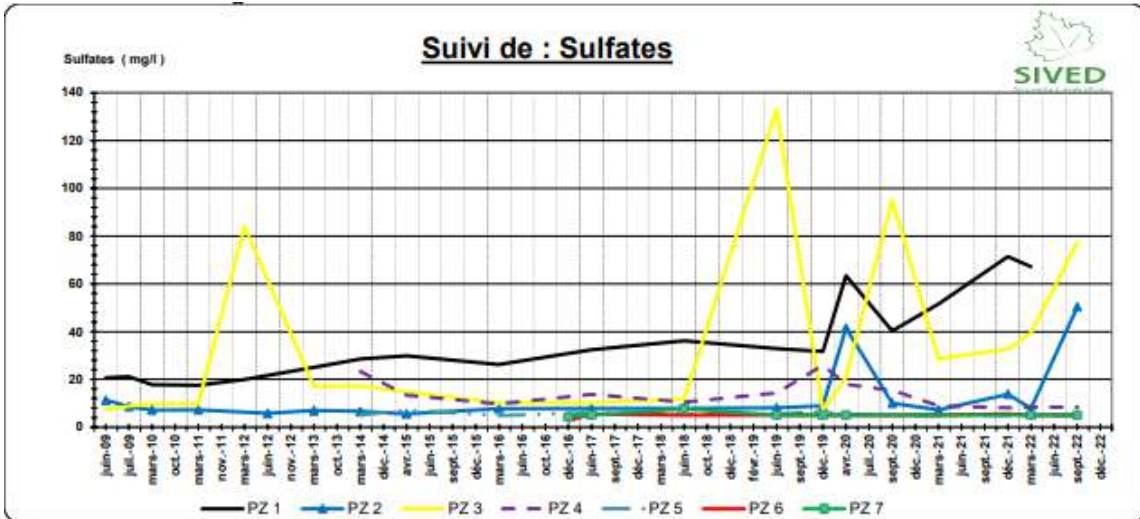
Les chlorures sont souvent liés au potassium et au sodium, ce que les courbes suivantes confirment notamment sur le PZ1



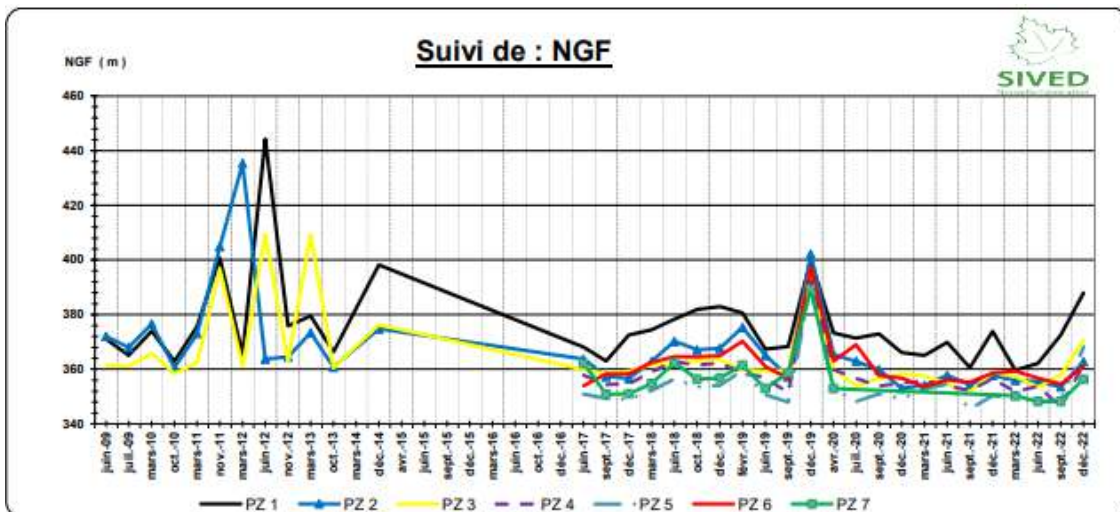
- Des nitrates sur les Pz1 et Pz3



- Une augmentation des sulfates sur les PZ2 et PZ3. Le soufre peut avoir comme origine classique un terrain gypseux, des dépôts de plâtres ou des déchets végétaux



- Les niveaux NGF permettent de constater une évolution liée aux précipitations avec quelques chevauchements d'altitude de quelques ouvrages sans lien avec l'activité du site



- L'analyse quinquennale de la **radioactivité** réalisée en 2020 sur les eaux souterraines avait mis en évidence une absence de contamination. Tous les paramètres étant inférieurs à la limite de détection des appareils d'analyses

Commentaire : On note une amélioration globale de la qualité des eaux souterraines de l'ISDND de Ginasservis. Les PZ1 et PZ3 apparaissent en 2022, à l'image de 2021, comme les points les plus sensibles de ce suivi avec cependant une baisse significative de l'éventuelle influence de l'ISDND sur ces points.

2.6 Surveillance de la torchère de brulage des biogaz

En 2022, on peut noter les paramètres suivants pour la torchère :

- 1934h de fonctionnement
- 324 629 Nm3 de biogaz consommés

Cette année, la torchère a fait l'objet d'un suivi par GRS Valtech.

Contrôle du 2 février 2022

	Avant intervention	Après intervention
Nom Opérateur	DEFEVER	
Analyseur utilisé	GA 5000	
Capacité de la torchère	BG 250	
Température de combustion	966 °C	
Débit instantané (m3/h)	175 m3/h	
Volume cumulé (m3)	34 182 m3	
Dépression (mbar)	SO	
Heures de fonctionnement de la torchère	190 h	

Mesures au niveau de la torchère le 2/02/2022

Emplacement	Observations	Méthane	Dioxyde de carbone	Oxygène	% Azote / % O2	Total	Rapport	Hydrogène sulfuré	Monoxyde de carbone	Pression atm	Temp. Gaz	Pression canalisation		Débit			
		CH ₄ (%)	CO ₂ (%)	O ₂ (%)	N ₂ (%)	(%)	CH ₄ / CO ₂	H ₂ S (ppm)	CO (ppm)			mini. (mb)	maxi. (mb)	réel (m ³ /h)	Normé (Nm ³ /h)	Normé CH ₄ (Nm ³ /h)	Normé 50%CH ₄ (Nm ³ /h)
T	2/02/2022 - OAF	59,9	34,2	0,3	1,1	95,5	1,8	278	6	965	13,9	-2,6	-2,5	183	165	99	198

Remarques :

Mise en forme automatique de la cellule lorsque la pression est >0 ou O2 >5% ou CO2>CH4 ou Total < 80%

CH4/CO2 si inférieur à 1,2 ou supérieur à 1,5

Contrôle du 18 mai 2022

	Avant intervention	Après intervention
Nom Opérateur	DEFEVER	
Analyseur utilisé	GA 5000	
Capacité de la torçhère	BG 250	
Température de combustion	989 °C	
Débit instantané (m3/h)	164 m3/h	
Volume cumulé (m3)	131 666 m3	
Dépression (mbar)	SO	
Heures de fonctionnement de la torçhère	756 h	

Mesures au niveau de la torçhère le 18/05/2022

Emplacement	Observations	Méthane	Dioxyde de carbone	Oxygène	% Azote / % O2	Total	Rapport	Hydrogène sulfuré	Hydrogène	Monoxyde de carbone	Pression atm	Temp. Gaz	Pression canalisation		Ø tube de mesure		vitesse gaz				Débit			
		CH ₄	CO ₂	O ₂	N ₂		CH ₄ / CO ₂	H ₂ S	H ₂	CO			min.	maxi.	mm	mm	mini	maxi	moy.	réel	Normé	Normé CH ₄	Normé 50%CH ₄	
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(ppm)	(ppm)	(ppm)	mbars	(°C)						(m ³ /h)	(Nm ³ /h)	(Nm ³ /h)	(Nm ³ /h)			
T	18/05/2022 - OAF	54,5	32,1	0,5	1,9	89,0	1,7	281	0	4	971	15,6	-2,2	-2,1	177,2	2,18	2;31	2,27	169	153	83	167		

Remarques :
 Mise en forme automatique de la cellule lorsque la pression est >0 ou O2 >5% ou CO2>CH4 ou Total < 80%
 CH4/CO2 si inférieur à 1,2 ou supérieur à 1,5

Contrôle du 10 octobre 2022

RELEVÉ DE MESURES BIOGAZ

	Avant intervention	Après intervention
Nom Opérateur	DEFEVER	
Analyseur utilisé	GA 5000	
Capacité de la torçhère	BG 250	
Température de combustion	954 °C	
Débit instantané (m3/h)	161 m ³ /h	
Volume cumulé (m3)	223 436 m ³	
Dépression (mbar)	- 4 mbar	
Heures de fonctionnement de la torçhère	1 325 h	

Mesures au niveau de la torçhère le 10/10/2022

Emplacement	Observations	Méthane	Dioxyde de carbone	Oxygène	% Azote / % O2	Total	Rapport	Hydrogène sulfuré	Monoxyde de carbone	Pression atm	Temp. Gaz	Pression canalisation		Débit							
		CH ₄	CO ₂	O ₂	N ₂		CH ₄ / CO ₂	H ₂ S	CO			min.	maxi.	réel	Normé	Normé CH ₄	Normé 50%CH ₄				
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(ppm)	(ppm)	mbars	(°C)							(m ³ /h)	(Nm ³ /h)	(Nm ³ /h)	(Nm ³ /h)
T	10/10/2022 - OAF	52,1	31,5	0,6	2,3	86,5	1,7	311	5	978	13,6	-2,3	-2,1	157	144	75	150				

Remarques :
 Mise en forme automatique de la cellule lorsque la pression est >0 ou O2 >5% ou CO2>CH4 ou Total < 80%
 CH4/CO2 si inférieur à 1,2 ou supérieur à 1,5

Deux personnels SIVED du site ont été formés à l'utilisation de l'interface homme/machine ainsi qu'aux diagnostics et aux résolutions des dysfonctionnements les plus couramment rencontrés.

Les organes de sécurité de la machine sont contrôlés et nettoyés par le prestataire. Les éléments roulants du surpresseur biogaz sont graissés et le contrôle de la transmission poulies-courroies effectué.



Fût de flamme

2.7 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesure des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2022.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées.

2.8 Incidents et événements divers

Aucun incendie n'a eu lieu en 2022, de même qu'en 2021.

Un dysfonctionnement du compteur volumétrique du casier 2-3 a été relevé fin décembre, n'entravant pas le bon fonctionnement du pompage. Sa réparation interviendra début 2023.

3 JOURNAL DE BORD DE L'ISDND DE GINASSERVIS

3.1 Réfection des clôtures

Les agents de l'ISDND ont remis en état les clôtures en les renforçant à leur base avec du treillis soudé de 1 m de hauteur pour empêcher la faune de pénétrer à l'intérieur du site.



3.2 Pose de cages anti-envols

Ce sont 4 panneaux mobiles simples soudés de 5 ml de large par 4 ml de haut qui ont été acquis pour limiter les vols sur l'ISDND. Ils peuvent être déplacés par un engin selon la direction du vent.



3.3 Mise à jour du panneau d'entrée et du plan de circulation

GINASSERVIS

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020

HORAIRES D'OUVERTURE
ACCÈS RÉGLEMENTÉ PAR AUTORISATION
 Du lundi au vendredi de 6H30 à 12H30

GESTIONNAIRE DU SITE
SIVED Nouvelle Génération
 174 route du Val, CS 70325 - 83175 Brignoles
 Numéro de téléphone : 04 98 05 23 53

EN CAS D'URGENCE
 Gendarmerie Nationale de Rians : 04 94 80 30 34
 Préfecture du Var : 04 64 18 83 83
 Centre d'Incendie et de secours : 04 94 80 12 80

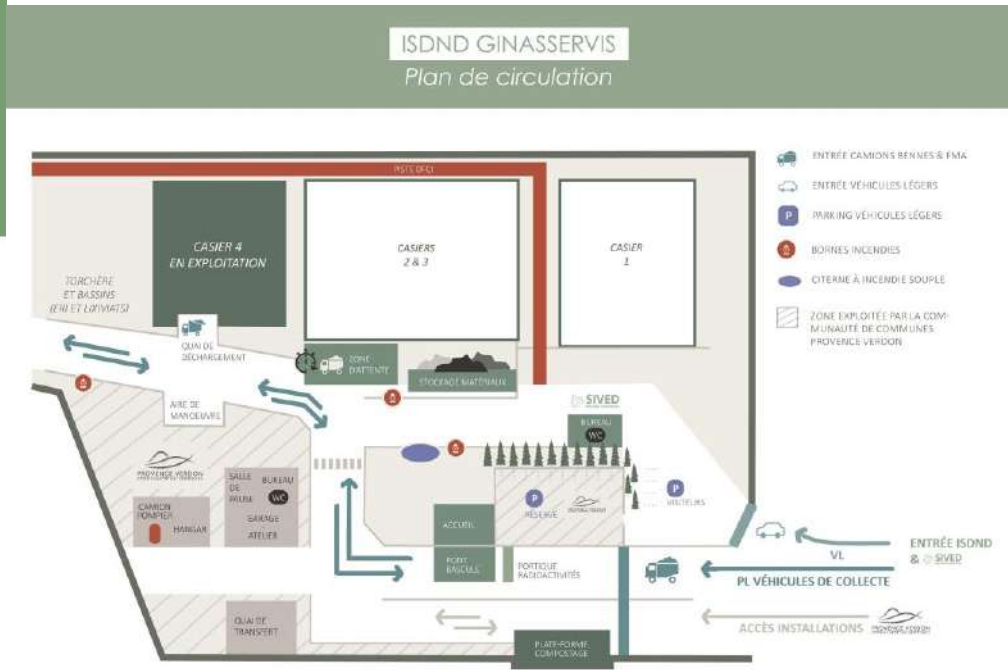
CONSIGNES DE SÉCURITÉ


 SITE SOUS VIDÉO SURVEILLANCE


 INTERDICTION DE FUMER


 RISQUE DE CHÛTE


 VITESSE LIMITÉE



Merci de vous annoncer à l'accueil



3.4 Mise en œuvre de la vidéosurveillance et de l'éclairage du quai de déchargement



Un système de télésurveillance permet de :

- Surveiller les camions déchargeant des déchets depuis le quai de vidage
- Identifier les départs d'incendie sur l'alvéole 1 du casier 4 avec des caméras thermiques
- Détecter les intrusions à l'aide de capteurs

L'ensemble de ces outils est relié au téléphone du service d'astreinte, composé de deux agents se relayant une semaine sur deux.

En haut du mât ci-contre, un projecteur lumineux a été installé pour éclairer la zone de travail au niveau du quai de déchargement et permettre d'identifier les plaques d'immatriculation en période nocturne.

3.5 Acquisition d'outils de travail

Pour optimiser les performances de travail sur l'ISDND, le SIVED NG a opté pour :

- Une cuve GNR de 2500 L
- Un camion plateau avec benne hydraulique
- Un container stockant le matériel
- Une base vie de 3 unités modulaires en location



3.6 Remise en état du compacteur à déchets

En début d'exploitation, les déchets sont étalés par le trax dans l'attente d'avoir une couche de déchets suffisante pour ne pas endommager le fond de l'alvéole 1 du casier n°4. Dans l'attente de son utilisation, le compacteur à déchets à l'arrêt depuis novembre 2016 a reçu d'importantes réparations.



3.7 Installation des cuves de stockage des concentrats

Pour parer aux difficultés d'accès à la plateforme des lixiviats, le SIVED NG a fait le choix d'anticiper en mettant à disposition du prestataire en charge du traitement des lixiviats deux cuves permettant de stocker les concentrats en vue de leur acheminement ultérieur vers une installation pouvant les traiter (CSDU 04, STEP de Digne).



3.8 Finalisation de la bande pare-feu de l'ISDND

En décembre 2022, la Société Forestière de la Durance a entrepris pour le compte du SIVED NG un débroussaillage sur une surface d'environ 10 ha afin de respecter les obligations légales de débroussaillage, 100 m au-delà des clôtures de l'ISDND.

Les propriétaires fonciers ont été informés de cette opération.



3.9 Compteurs volumétriques

L'une des conditions à la réouverture du casier n°4 était la mise en place de compteurs volumétriques afin de mesurer la production de lixiviats des casiers 2, 3 et 4.



Compteur volumétrique de l'alvéole 1 du casier n°4

3.10 Evolution du remplissage de l'alvéole 1 du casier 4

3.10.1 A l'ouverture le 2 mai 2022

Le quai de déchargement est prêt à accueillir les premiers déchargements. La capacité totale de l'alvéole 1 du casier 4 est de 86 850 tonnes.



3.10.2 Au 13 juillet 2022

A ce stade, ce sont environ 1350 tonnes qui ont été enfouies, uniquement celles du territoire de la Communauté de communes Provence Verdon.



3.10.3 Au 17 octobre 2022



Avec l'acheminement des FMA issues du quai de transfert de la Celle et du quai de transfert de Saint Maximin depuis le 30 juillet 2022, la quantité de déchets admise dans le casier 4 est en forte hausse. Au 17 octobre 2022, ce sont environ 9400 tonnes qui sont stockées.

3.10.4 Au 31 décembre 2022

A l'issue de l'année 2022, 14 864,59 tonnes ont été enfouies. A cette date, la capacité restante est d'environ 72 000 tonnes.



3.11 Déchets interdits retirés du casier 4

Les agents en charge de la gestion des déchets reçus sur l'ISDND de Ginasservis font preuve d'une attention particulière pour identifier et retirer du casier les déchets interdits au regard de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020.

Une fois retirés, ces déchets sont triés et stockés à l'extérieur du casier, dans ou à proximité directe de la benne de stockage des déchets interdits. Lorsque cela s'avérera nécessaire, ces déchets seront évacués vers les filières adaptées.

Type de refus	Quantité
Pneus	104
Bacs roulants	21
Jantes	10
Matelas	7
Electroménager	5
Bouteilles de gaz	4
Tronçonneuses	2
Gilet par balle	1
Bois, bidons...	En vrac

Pneus



Bacs OM



Végétaux



Matelas, coussins

3.12 Relevés topographiques

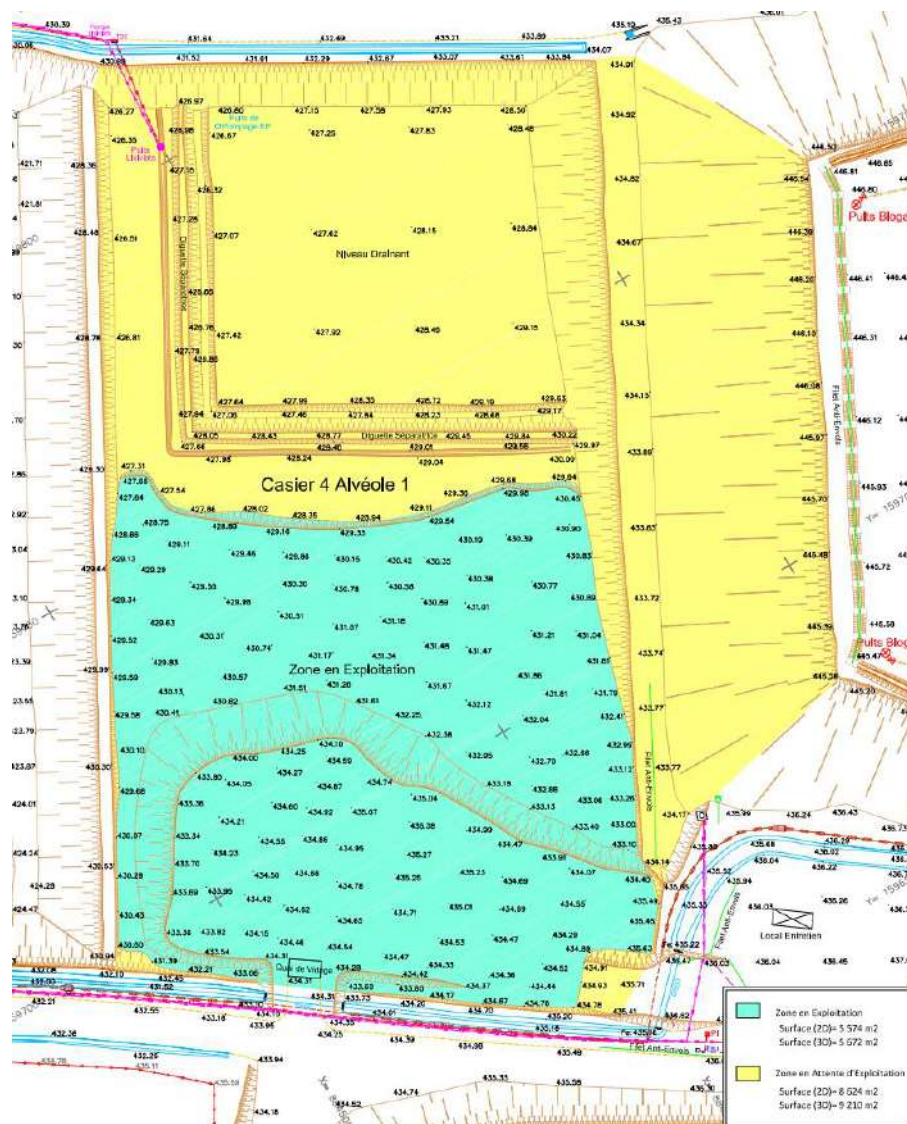
Le SIVED NG a fait réaliser 3 relevés altimétriques le 14 décembre 2022 :

- Un plan général de l'ISDND actualisant ainsi la position de chacune des installations

Le relevé topographique du 14 décembre 2022 est joint à l'annexe 2 du rapport

- Un plan des tassements sur les casiers 1 à 3 réaménagés, mettant en évidence :
 - o Tassement moyen de 5 à 10 cm sur le casier 1 entre octobre 2019 et décembre 2022
 - o Tassement moyen de 10 à 20 cm sur le casier 2-3 entre décembre 2021 et décembre 2022
- Un suivi topographique de la zone en exploitation

Ci-dessous un extrait de ce plan qui permet d'identifier en bleu la répartition des déchets alors enfouis et en jaune les zones restantes à recouvrir. Le taux de compaction calculé jusqu' alors est égal à 1,06.



3.13 Ramassage des envols

Les agents affectés à l'ISDND effectuent également de nombreuses opérations de propreté du site et de ses abords afin de récupérer les différents envols (principalement emballages et sacs plastiques). Equipés d'une pince, ils ramassent ces déchets et les confinent dans des sacs poubelles qui sont ensuite stockés dans le casier.



Entre l'ouverture du site en mai 2022 et décembre 2022, 102 sacs de 70L ont été collectés.

3.14 Visites organisées sur l'ISDND

Le 13 octobre 2022, des ambassadeurs du tri et agents techniques de collectivités membres du SIVED NG découvrent l'ISDND de Ginasservis. Outre la compréhension du fonctionnement de cette installation, l'objectif est d'identifier les déchets enfouis et la part encore importante de valorisables, afin de sensibiliser au mieux les administrés du territoire.

Puis, le 3 novembre 2022, le Président du SIVED NG a reçu les élus du territoire pour leur présenter les travaux menés en 2021 et pour mettre en évidence les enjeux du tri des déchets en amont, au regard de la part encore importante de déchets valorisable dans les ordures ménagères.



3.15 Marchés publics menés en 2022

3.15.1 Marché de traitement des lixiviats

A l'issue d'une consultation menée pour la désignation du titulaire en charge du traitement des lixiviats de l'ISDND de Ginasservis, c'est la société GRS Valtech qui a été retenue. Les campagnes de traitement des lixiviats se déclenchent dès lors que le volume du bassin de rétention atteint 50% de sa capacité maximale.

Une première campagne a été lancée en novembre 2022.

Ci-dessous le bassin des lixiviats avec au second plan le container maritime de traitement des lixiviats par osmose inverse.



3.15.2 Maîtrise d'œuvre pour la future aire d'accueil

Actuellement, l'accès à l'ISDND est partagé entre le SIVED NG et la Communauté de Communes Provence Verdon. L'accueil des camions se fait par une entrée commune, empruntée par l'ensemble des intervenants.

Afin de mieux délimiter le périmètre d'activité de l'ISDND de Ginasservis, le SIVED NG souhaite aménager une entrée / aire d'accueil exclusive à sa propre gestion.

Cette aire d'accueil, qui comporte déjà des unités modulaires équipées d'une fosse septique et d'un raccordement à l'électricité et à l'eau potable, devra également comporter un portique de détection de la radioactivité, un pont bascule, un bac lave-roues, un parking pour véhicules légers et un linéaire de voirie lourde.

En sus, le SIVED NG souhaite effectuer des travaux complémentaires sur son installation tels que l'aménagement d'une dalle étanche pour stocker un véhicule positif au déclenchement du portique radioactivité ainsi que la réalisation d'une chaussée lourde sur la partie pentue de la voirie d'accès à la plateforme de traitement des lixiviats.

Pour mener à bien ces opérations, le SIVED NG sera accompagné, du bureau d'étude Prima Groupe, désigné à l'issue d'une consultation le 5 août 2022.

Les travaux, dont le coût est évalué à environ 400 000 € TTC, devraient être livrés au troisième trimestre de l'année prochaine.

3.16 Relations avec les services de l'Etat

3.16.1 Visite d'inspection du 21 janvier 2022

A l'issue de cette visite le rapport précise que « *l'inspection des installations classées émet un avis favorable à la réception des déchets dans l'alvéole 1 du casier n°4 sous réserve toutefois que l'exploitant transmette préalablement les justificatifs concernant la mise en place effective des dispositifs nécessaires au contrôle du bon fonctionnement des équipements de pompage des lixiviats et de leur efficacité pendant la période d'exploitation et de suivi long terme* ».

3.16.2 Arrêté préfectoral complémentaire du 17 mars 2022

Suite à une demande effectuée le 29 décembre 2021 par le SIVED NG visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la Communauté de Communes Provence Verdon, les services de la Préfecture ont répondu favorablement par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 27 mars 2022. Cet arrêté précise que, vu la délibération prise par le comité syndical du SIVED NG le 18 octobre 2021, la zone de chalandise se limite désormais :

- Uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1^{er} janvier 2025 au bassin de vie provençal tel que défini dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA.

3.16.3 Visite inopinée du 27 octobre 2022

Les services de la DREAL du Var ont missionné un contrôle inopiné sur la nature des déchets enfouis sur l'ISDND de Ginasservis, mettant ainsi en évidence la part encore trop importante de déchets valorisables dans les ordures ménagères du territoire du SIVED NG.

Le rapport d'inspection des installations classées est joint à l'annexe 3 du rapport

Une réponse au constat n°3 du rapport a été faite par mail en date du 29 novembre 2022.

Pour les constats 1 et 2, le SIVED NG a répondu par mail le 12 janvier 2023 en précisant son souhait d'avancer sur le projet Oréval.

4 DEPENSES ENGAGEES POUR L'ISDND EN 2022

4.1 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	Précisions	Coût TTC
Achat de prestation de services	Inspection du piézomètre n°7	275,00 €
Consommation d'eau	/	548,33 €
Consommation d'électricité	/	4 722,29 €
Consommation de carburant	3 engins au GNR, 1 VL à l'essence, 1 VL au gasoil	32 023,37 €
Fournitures non stockés	Consommables engins, rayonnage pour caisson maritime	3293,91 €
Fournitures d'entretien	Insecticides et produits d'entretien	278,96 €
Fournitures de petits équipements	Equipement sécurité des bassins, outillages divers	16 794,53 €
Vêtements de travail	Equipements de protection individuel	483,72 €
Fournitures administratives	Papier imprimante et fournitures de bureau	454,54 €
Autres matières et fournitures	Matériel pour réfection clôture en régie	13 109,24 €
Contrats de prestations de services	Traitement de 1020 m3 de lixiviats fin 2022 avec amené/repli	40 348,82 €
Locations mobilières	Location de 3 unités modulaires durant 1 an	8 485,41 €
Matériel roulant	Intervention et réparation des 3 engins avec notamment remise en état du compacteur	63 411,71 €
Autres biens mobiliers	Réparation du portique radioactivité	4 183,20 €
Maintenance	Vérification des engins de levage, maintenance pompes, pont bascule, bornes incendies...	4 153,20 €
Multirisques	Cotisation annuelle pour les garanties financières	10 970,02 €
Etudes et recherches	Surveillances trimestrielles des eaux, analyse qualité de l'air, relevés topographiques	17 491,60 €
Versement à des organismes de formation	Formation Caces Cat. D pour deux agents	1 258,00 €
Fêtes et cérémonies	Fourniture de deux paires de talkies walkies	145,20 €
Catalogues et imprimés	Réalisation panneau entrée ISDND et panneau de circulation	2 583,00 €
Taxes et autres impôts	Prévision pour la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	810 000,00 €
	Total TTC	1 035 014,05 €

4.2 Dépenses d'investissement

Immobilisations corporelles	Précisions	Coût TTC
Terrains	Finalisation de la bande pare-feu de l'ISDND	25 608,00 €
Installations générales, agencements	Installation climatiseur, fourniture et pose réseau lixiviat	12 924,00 €
Installations de voirie	Réalisation d'une dalle sur le quai de déchargement	2 496,00 €
Réseaux d'adduction d'eau	Raccordement unités modulaires au réseau d'eau potable	1 416,00 €
Réseaux d'assainissement	Dossier SPANC et création fosse septique	8 428,80 €
Réseaux câblés	Mise en place de la vidéosurveillance et installation alarme anti-intrusion	17 533,14 €
Réseaux d'électrification	Raccordement électrique des unités modulaires et éclairage sur mât du quai de déchargement	21 101,99 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	Fourniture cuve GNR, cuve concentrât, cages anti-envol, compteurs volumétriques, sonde niveau...	74 336,82 €
Matériel et transport	Acquisition Fiat Daily Iveco	28 697,76 €
Matériel de bureau et matériel informatique	Ordinateur portable, imprimante, logiciel de pesée	5 034,20 €
Total TTC		197 576,71 €

4.3 Synthèse des dépenses engagées

Fonctionnement	Investissement	Total
1 035 014,05 €	197 576,71 €	1 232 590,76 €